

# Secteur d'information sur les sols (SIS) PROMENS

## Description de l'établissement

---

Nom : PROMENS  
Adresse(s) : ZI n°1 Route de Crulai  
Commune(s) : L'AIGLE (61214)  
Activités : 22.22Z - Fabrication d'emballages en matières plastiques  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 22/07/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00125360101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : L'AIGLE (61214)

Description<sup>1</sup> : Au regard des pollutions constatées, en cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.  
Le classement en SIS des terrains est réalisé en application des articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement.

### POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages

considérés.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 22/07/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : L'AIGLE (61214)

Description<sup>3</sup> : L'activité du site, d'une superficie totale de 22 231 m<sup>2</sup>, a toujours été dédiée à la transformation de matières plastiques par des procédés d'injection et d'extrusion soufflage. Le site est intégré au sein de l'usine de production de produits pharmaceutiques du groupe FAMAR (initialement Hoescht) de L'Aigle. L'activité exercée auparavant par Hoescht (construction du bâtiment en 1995) a été filialisée en 2004 (récépissé de déclaration pour la transformation et le stockage de polymères le 30/11/2004, au profit de Plasthom, dont le successeur dans l'exploitation est la société PROMENS (récépissé de changement d'exploitant du 11/06/2008)). Le site comprenait 8 secteurs dont notamment 1 atelier de 1700 m<sup>2</sup>, 1 magasin de stockage de produits finis et composants de 1800 m<sup>2</sup>, le magasin annexe de 400 m<sup>2</sup>, la zone de préparation des matières de 450 m<sup>2</sup>, l'atelier maintenance et silos de stockage granulés de 200 m<sup>2</sup>. Le procédé nécessitait l'emploi de 8 presses à injecter, d'une extrudeuse-souffleuse, des banderoleuses, d'un broyeur, de machines-outils, d'une cinquantaine de moules de 50 à 800 kg et d'une tour aéroréfrigérante). L'activité a cessé le 31/03/2017 et a fait l'objet d'une notification de cessation d'activité le 27/01/2017.

Selon la notification, toutes les machines et installations ont été évacuées du site ainsi que les produits nécessaires à leur fonctionnement (3100 l d'huile hydrauliques et 1000 l de diluants pour les presses, 3000 l de produits de lubrification pour les moules,...).

Le diagnostic initial de pollution a donné lieu à 10 sondages de sols jusqu'à 10 m de profondeur. Les analyses ont porté sur les métaux, les HAP, les Hydrocarbures totaux, les BTEX, les métaux et COHV. Les résultats mettent en évidence de fortes teneurs en hydrocarbures au niveau des silos à matières premières (plastiques) sur le sondage S9 (teneur de 5400 mg/kg.MS d'hydrocarbures). Dans le cadre d'un diagnostic complémentaire, 8 sondages supplémentaires ont été réalisés à proximité du sondage S9, afin de définir précisément le volume de matériaux pollués aux hydrocarbures à excaver. Ainsi, 230,42 t de terres polluées ont été extraites le 11/09/2017 puis après 10 prélèvements de sols à l'aide d'une pelle mécanique sur les parois et le fond de l'excavation ainsi créée d'extraire 24,2 t de terres polluées supplémentaires. Ces terres ont été évacuées pour l'essentiel vers une ISDND.

Les teneurs résiduelles en fond de fouille sont peu ou prou avec le critère retenu pour une acceptation en ISDI (500 mg/kg/MS). La fouille a ainsi été remblayée à l'aide de matériaux issus travaux de fondation pour l'implantation d'un bâtiment neuf, rue Jean-Baptiste Biot à L'Aigle.

Ainsi, il a été évacué 254,62 t de terres polluées (1648 mg/kg de MS d'hydrocarbures), soit 400 kg d'hydrocarbures évacués. Le taux

d'abattement des teneurs en hydrocarbures (ratio entre les teneurs relevées avant prélèvement et après) est de 92 % en moyenne.

Compte-tenu de l'abattement de la pollution ainsi réalisé, le cabinet d'étude FONDASOL Eau et environnement, n'émet aucune recommandation particulière, en dehors de la conservation de clauses dans les actes de ventes stipulant la présence de la zone impactée.

En conclusion, seul un usage industriel pour le site est retenu.

(Nota : il ne peut être exclu que les hydrocarbures résultent d'une migration d'une pollution venant des installations voisines de FAMAR, site lui-même en difficulté).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Hydrocarbures et indices liés

Documents associés : doc-depollution-61.0078--1.pdf

doc-depollution-61.0078--2.pdf

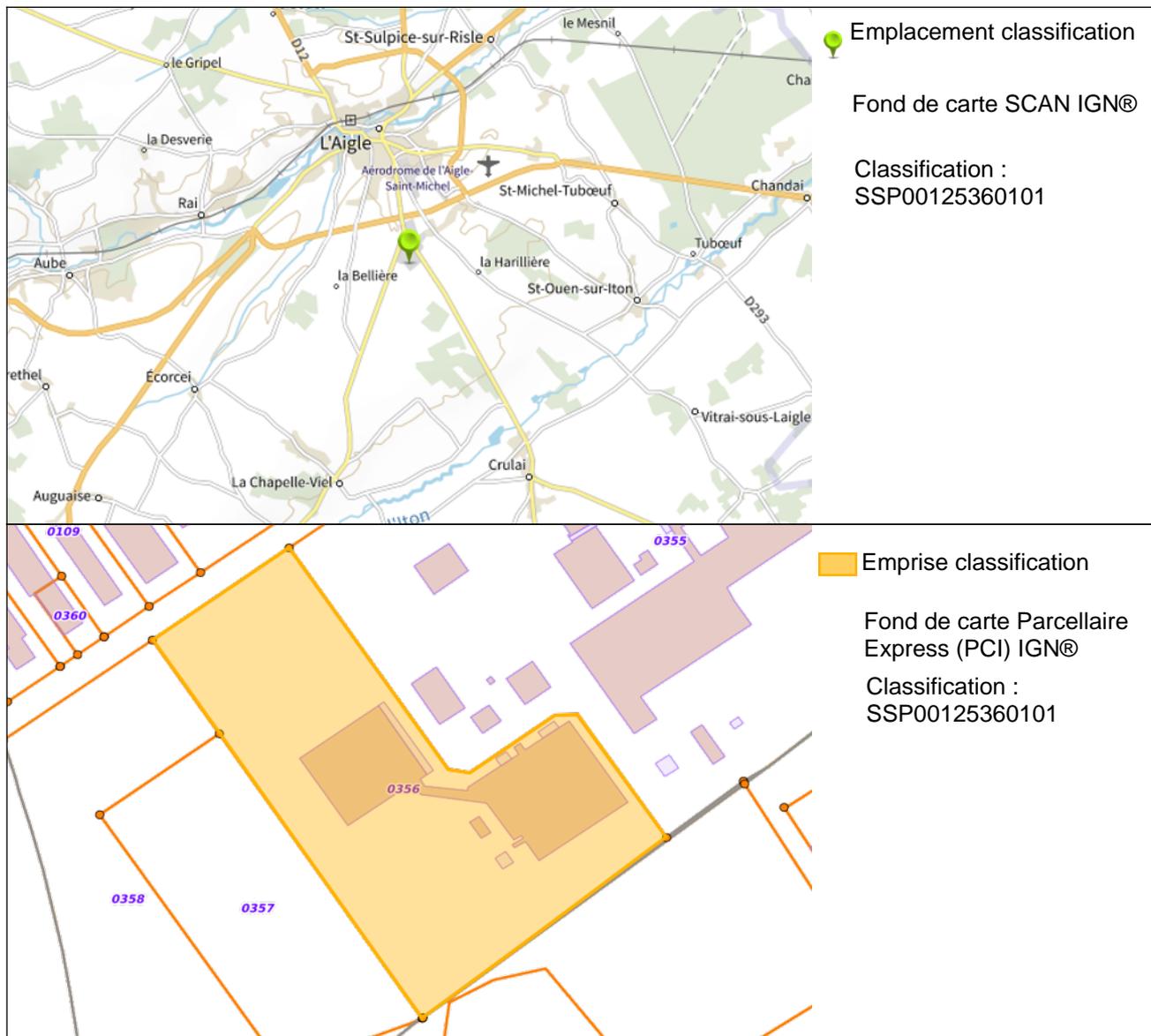
doc-depollution-61.0078--3.pdf

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
L'AIGLE		AX	356	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 526139.3164195777, Lat. : 6851628.068959465

null

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.